

Journal communal d'information
édité par la Municipalité
du Mont-sur-Lausanne

Responsable:
Mme M. Genier, municipale

Rédaction:
Mme R. Vaucher

Impression:
J.-P. Hauswirth, Le Mont



AUX 4 COINS DU MONT

***** VŒUX ***** VŒUX ***** VŒUX ***** VŒUX *****

**Les autorités de la Commune du Mont-sur-Lausanne,
ainsi que l'ensemble du personnel communal**

*souhaitent à
tous d'excel-
lentes fêtes de
fin d'année et
espèrent*



*que 1996 sera
une belle et
heureuse
année pour
chacun*

reflets du législatif

Séance du lundi 25 septembre 1995, à 20h15, sous la présidence de M. Paul-Daniel Panchaud, président, prévue selon l'ordre du jour suivant:

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin.
2. Nomination d'un Membre à la Commission des finances.
3. Arrêté d'imposition pour l'année 1996 (Préavis No 14/1995).
4. Participation financière au CIGM, Centre Intercommunal de Glace de Malley (Préavis No 15/1995).
5. Communications de la Municipalité et propositions individuelles.

Le procès-verbal de la séance du lundi 26 juin 1995 est approuvé, à l'unanimité, tel que présenté.

Suite à la démission de Mme Janine Cordey en tant que membre de la Commission des finances, où elle siégeait depuis 1986, le poste est à repourvoir, selon les dispositions de l'art. 40 modifié du Règlement du Conseil communal.

M. J.-M. Pétermann propose la candidature de M. Pierre Cuche. Constatant qu'il n'y a qu'une candidature, M. le Président confirme l'élection tacite de M. Pierre Cuche en qualité de membre de la Commission des finances.

Arrêté d'imposition pour l'année 1996: Conformément aux dispositions de l'art. 33 de la Loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux, cet Arrêté d'imposition doit être déposé pour le 30 septembre au plus tard; il fait donc l'objet du Préavis municipal N° 14/1995.

Considérant le résultat des Comptes communaux de l'exercice 1994, approuvés par le Conseil en séance du 26 juin, et après analyse de la situation financière de la Commune au 31 août, la Municipalité propose le maintien de notre taux d'imposition à Fr. 0.85 par

franc de l'impôt cantonal de base. Ce taux concerne notamment l'impôt sur le revenu et l'impôt complémentaire sur la fortune des personnes physiques et des personnes morales qui leur sont assimilées, ainsi que l'impôt sur le bénéfice net et sur le capital des sociétés anonymes, sociétés en commandite par actions, à responsabilité limitée, coopératives.

M. L. Paillard, président-rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission des finances, laquelle se rallie à la proposition de maintenir le statu quo, soit un taux de 85% du barème de l'impôt cantonal. La discussion n'est pas utilisée; au vote, et à main levée, c'est à l'unanimité que l'assemblée accepte l'Arrêté d'imposition pour l'année 1996, tel que proposé par la Municipalité, ainsi que le rapport de la Commission des finances.

Participation financière au CIGM: Par voie de préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 75'000.- devant lui permettre de participer au financement d'une salle de sport-spectacle d'intérêt régional, qui sera construite par la SA Centre Inter-

communal de Glace de Malley, sur le territoire de la Commune de Renens.

Inauguré en 1984, le Centre, essentiellement dévolu aux sports de glace, a subi diverses transformations et adaptations lui permettant d'accueillir diverses manifestations: Championnat du monde de curling (1988), Championnats d'Europe masculins de gymnastique artistique (1990) et de patinage artistique (1992), Finales de la Coupe d'Europe de basket (1987 et 1994). De nouvelles perspectives (Championnats du Monde de Patinage artistique 1997 - candidature de Lausanne à l'organisation des Championnats du monde de gymnastique 1997) nécessitent de pouvoir mettre à disposition des installations et une infrastructure apte à garantir le succès de ces importantes manifestations. La réalisation d'une salle de sport-spectacle offrirait des avantages incontestables (apport touristique et économique) et son intégration dans le cadre du complexe sportif du CIGM lui permettrait de bénéficier des infrastructures existantes.

Le projet prévoit la couverture de la patinoire extérieure Ouest, et ce pour un coût budgétisé à 4,5 millions de francs. Tel que prévu, le financement de la construction projetée se répartit entre les Communes actionnaires (Lausanne, Prilly et Renens), le Comité international olympique, des investisseurs privés et les Communes de la COREL.

En effet, dès le début de 1995, le Bureau de coordination de dite COREL et le Groupe "Installations sportives" ont soumis en consultation auprès des Municipalités des communes membres, le projet de participation au financement de cette salle sport-spectacle de Malley.

18 Municipalités ont accepté de soumettre ce projet de financement à leur Conseil communal, sur la base d'un préavis-type prévoyant une contribution de Fr. 15.- par habitant. A la date du dépôt du préavis précité, ce sont 12 communes qui ont déjà accepté une participation s'établissant de Fr. 10.75 à Fr. 15.95 par habitant.

M. François Duperret rapporte au nom de la Commission ad hoc, présidée par M. Pierre Cuhe, et également composée de Mme Marianne Passard, de MM. Michel Henny et Claude Amaudruz. Dite Commission propose au Conseil d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

M. Roger Ansermot donne lecture du rapport de la Commission des finances qui admet que, sur le plan strictement financier, le préavis peut être accepté. La discussion n'étant pas utilisée, c'est finalement par 39 oui contre 9 non et deux abstentions que l'assemblée accepte le Préavis No 15, ainsi que les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances.

Au chapitre des communications de la Municipalité et propositions individuel-

les, M. Michel Odier, municipal, directeur des travaux, informe le Conseil de l'avancement de deux chantiers pour lesquels des crédits ont été votés: Flon-Vuachère et collecteur ch. des Corjonsch. des Pâquis.

M. le Conseiller communal A. Tornay exprime sa satisfaction suite à la mise en service de la déchetterie de la route de Manloud, en déplorant toutefois les inconvénients dus aux fumées et le manque d'éclairage! La Municipalité prend note d'une intervention relative à l'usage des heures d'ouverture du Bureau du chômage, qui reçoit le mardi matin, de 09 à 11 heures.

Faisant application du droit d'initiative prévu aux art. 58 et suivants du Règlement du Conseil, M. R. Ansermot, s'en référant au Préavis No 15 précité, demande la mise en œuvre d'une Commission ad hoc chargée d'étudier les divers aspects du problème posé par la création, au sein de la COREL, d'une Commission "Financement régional". Par 27 voix contre 8, l'assemblée décide de ne pas prendre cette proposition en considération.

Considérant le problème de la sécurité des piétons et de l'éclairage public, M. R. Ansermot, faisant usage de l'art. 63 du Règlement, demande à la Municipalité:

- l'établissement d'une liste détaillée des rues encore non éclairées;
- un programme précis de l'équipement de celles-ci, programme qui ne devrait pas dépasser la présente législature. La Municipalité en prend note.

Enfin, il appartient à M. le Président de rappeler l'important scrutin agendé aux vendredi, samedi et dimanche 20, 21 et 22 octobre, s'agissant de l'élection au Conseil National et au Conseil des Etats.

La séance est levée à 21 h. 10.

Le secrétaire du Conseil communal: C. Frioud

municipalité

Bois de feu

La saison des coupes de bois "hiver 1995/96" va débuter très prochainement. Afin de permettre d'évaluer le nombre de stères à façonner, la Municipalité demande aux personnes intéressées par du bois de feu de bien vouloir s'inscrire auprès de l'administration communale (tél. 652 01 50) jusqu'au 31 décembre 1995, dernier délai.

Prix du stère hêtre Fr. 70.-
Prix du stère frêne & autres Fr. 60.-

Les stères façonnés seront à disposition entre la fin avril et le début mai. D'autre part, nous vous informons qu'un ramassage spécial d'arbres de Noël aura lieu le mardi 16 janvier 1996. Vous voudrez

bien les déposer la veille aux endroits habituels.

Déchetteries

Le bac des huiles usagées sera déplacé dès le 1^{er} janvier 1996 à la déchetterie de Manloud, afin de centraliser tous les produits d'élimination au même endroit. Les cartes de légitimation 1996, qui nous le rappelons sont indispensables pour les décharges de la Viane et de Manloud seront à retirer gratuitement auprès de l'administration communale dès le 1^{er} janvier 1996.

La Municipalité

Passeport Musées

Intéressante initiative mise en œuvre par l'Office du Tourisme et des Congrès de la Ville de Lausanne, le passeport musées donne libre accès à 16 musées de Lausanne et Pully, et ce avec une validité de 3 jours (y compris le libre parcours sur les transports publics) ou d'un an, soit pour près de 50 expositions d'art, d'histoire ou de sciences. Il offre également une projection gratuite à la Cinémathèque suisse.

Le coût du passeport musées est de Fr. 26.- pour 3 jours (étudiants, chômeurs, AVS Fr. 20.-) et de Fr. 85.- pour un an (étudiants, chômeurs, AVS Fr. 65.-).

Renseignements, programme des expositions et heures d'ouverture: Office du Tourisme et des Congrès de Lausanne 617 14 27. L'Administration communale tient quelques dépliants à disposition du public.

Greffé municipal

COREL: une région solidaire

Pour progresser et se développer à l'avenir, les membres de la COREL doivent se rappeler certaines données de base existantes et se fixer des buts précis:

Les données existantes montrent à l'évidence la complémentarité totale entre la ville de Lausanne et les communes de la région. L'étude des professeurs Cunha et Piquet indique qu'entre 1985 et 1991, la croissance de l'emploi en région lausannoise a été de 9,7%, la plus importante du pays, alors qu'elle variait de 2,5% à 7,2% dans les autres grandes régions de Suisse, celles de Bâle, Berne, Zurich et Genève. Certes ces données doivent être revues à la baisse en cette période de profonde crise que nous traversons, mais il n'en reste pas moins que cette croissance et celle que nous connaissons sûrement à l'avenir, à l'aube du XXI^e siècle, n'aurait pu avoir lieu, sans les atouts de Lausanne et de sa région, à savoir un réservoir de main-d'œuvre diversifiée et bien formée, de bonnes communications, des centres de formation de tous niveaux et de toutes disciplines, des instituts de recherche, des industries de pointe, des sièges de grandes entreprises interna-

tionales, des équipements touristiques, sportifs et culturels, et sa position géographique.

Sans Lausanne, il est évident que les communes de la région n'auraient eu à leur disposition de tels atouts, même avec la participation capitale de l'Etat de Vaud et de la Confédération. L'attraction d'une grande ville, à l'échelle du pays, connue à l'étranger pour son site agréable et touristique, est indispensable au développement de notre région. Il est à remarquer enfin que le développement que nous avons connu et que nous connaissons à l'avenir, profite plus aux communes de la région qu'à la ville elle-même. 0,3% de progression de l'emploi entre 1985 et 1991 pour la ville, 24,6% pour les autres communes.

Donc la COREL n'est pas, comme certains feignent de le croire, une association dont le seul but est de verser des fonds à la ville de Lausanne pour participer à ses investissements et à l'aider à verser la période financièrement difficile qu'elle connaît, mais elle est la concrétisation d'une solidarité intercommunale et régionale, librement consentie, qui seule permettra à la région d'assurer son bon fonctionnement, la résolution des problèmes communs (transports, élimination des déchets, logement, drogue, etc.) et le financement des investissements nécessaires à la vie de ses habitants au siècle prochain.

Pour ce faire, la COREL devra tenir compte de la diversité de ses membres: si les communes du secteur Ouest, par nécessité, ont depuis longtemps compris que la collaboration entre elles leur permettrait seule d'assurer leur avenir, collaboration qui se concrétisera peut-être en une association à buts multiples, comme le prévoit la loi en préparation à l'Etat, il n'en est pas de même des communes du secteur Nord, beaucoup plus disséminées et du secteur Est, dont les revenus fiscaux par tête d'habitant sont supérieurs à la moyenne régionale et où la collaboration intercommunale ne s'est pas imposée avec autant de force. La COREL devra s'adapter à ces différences entre secteurs, ce qui bien entendu compliquera sa tâche, mais constitue un défi intéressant, qui ne pourra être maîtrisé qu'avec intelligence et concertation de sa part.

La COREL doit persévérer dans l'étude entreprise par ses plates-formes, groupes de travail et commissions, concernant les grands problèmes régionaux à résoudre en commun, dans les années à venir. Elle doit relancer et dynamiser ces cellules de réflexion et elle ne pourra le faire que si les élus ou fonctionnaires qui en font partie manifestent une plus grande assiduité aux réunions prévues. Le bureau de coordination, son président, ne peuvent seuls faire le travail et doivent pouvoir compter

sur une collaboration sans faille de toutes et tous.

Enfin, la COREL devra se doter d'un fond d'investissement lui permettant, par le biais d'une cotisation adaptée, de participer financièrement à des projets d'intérêts régionaux lancés par des communes ou des secteurs et aux grands projets régionaux dont la COREL devra s'occuper à l'avenir. Si les cotisations de la COREL pour son fonctionnement et pour le financement des travaux de ses plates-formes sont calculées proportionnellement au nombre d'habitants de chaque commune, il pourrait en être autrement en ce qui concerne la cotisation pour le fond d'investissement. Celle-ci pourrait tenir compte du revenu fiscal de chaque commune par habitant, de son taux d'imposition, selon une clé de répartition encore à définir par la commission « Financement régional » de la COREL et pour peu, bien entendu, que cette manière de procéder soit admise par l'ensemble des membres de la communauté.

En résumé, la COREL doit se développer, s'affirmer, se faire connaître et se doter d'une stature qui la rendra incontournable aux yeux de ses membres et partenaires, elle le fera en restant une association de droit privé à géométrie variable. Une fois ces objectifs atteints, elle pourra envisager de devenir une association de communes à buts multiples de droit public, pour peu que la loi en préparation admette la notion de géométrie variable, à laquelle la COREL reste attachée.

Il est indispensable que tous les membres de la COREL soient persuadés que seules la solidarité et la collaboration intercommunale permettront, à l'avenir, à nos communes de survivre en gardant leurs spécificités auxquelles elles sont toutes attachées, et ceci sans intervention extérieure, et d'assurer les équipements nécessaires à la vie de leurs habitants au siècle prochain.

Jean-Pierre Carroz
Président de la COREL
(COREL INFO N° 29, novembre 1995)

Elections - Votations

L'Administration communale rappelle, à l'attention des électeurs et électrices, que le bureau de vote est régulièrement ouvert, lors de chaque scrutin, au collège du Mottier B, route de la Blécherette, selon l'horaire suivant:

Le vendredi	de 19h00 à 20h30
Le samedi	de 19h00 à 20h30
Le dimanche	de 10h30 à 12h30

Il est également possible de voter par anticipation, au Greffe municipal, aux heures d'ouverture des bureaux, dès le mercredi de la semaine qui précède l'ouverture du scrutin (soit 10 jours avant l'ouverture du bureau de vote officiel).

Le vote par correspondance est ouvert à tout électeur ou électrice, sur simple

demande à formuler auprès du Greffe municipal.

de nos institutions



Sapeurs-pompiers

Alarme feu ferme Rochat en Etavez!

Il s'agit du message que les sapeurs-pompiers de notre Commune ont entendu lorsqu'ils ont décroché leur téléphone le dimanche 1^{er} octobre à 18h21.

Les Plt André Guex et Jean-Daniel Joerg ont imaginé cet exercice de mise à feu d'un bâtiment destiné à la démolition, afin d'apprécier le comportement des sapeurs en alarme et en présence d'un feu, de connaître l'effectif présent un dimanche en fin d'après-midi et d'évaluer l'acheminement du matériel sur les lieux du sinistre.

La préparation de cet exercice a commencé au mois de mars par la prise de contact avec le propriétaire. Il a fallu également se mettre en rapport avec l'inspecteur du Service de défense incendie du District de Lausanne, la gendarmerie vaudoise, la police locale et les sapeurs-pompiers du poste permanent de Lausanne. La préparation s'est terminée quelques minutes avant l'alarme téléphonique, par la mise à feu.

L'exercice s'est déroulé de la manière suivante:

18.17 Allumage.

18.18 Tél. au poste permanent pour donner l'ordre d'alarme.



- 18.21 Alarme par S.M.T. (Service de mise à pied téléphonique).
- 18.23 Alarme sur bip et pager.
- 18.26 Le premier homme arrive sur place.
- 18.27 Arrivée du commandant et du tonne-pompe du Mont (TP).
- 18.30 Première lance en place depuis le TP du Mont.
- 18.33 Trois autres lances sont mises en place.
- 18.38 Le sous-officier annonce le sauvetage effectué.
- 18.40 Le TP est réalimenté, il était vide (trois lances).
- 18.54 Réalimentation du TP Lausanne (vide au 2/3, une lance).
- 18.55 Une lance est mise en place sur le pont de la grange.
- 19.00 L'ordre est donné de mettre en place la protection dans la ferme.
- 19.02 Arrêt de l'exercice pour libérer la route cantonale.

Nous avons constaté que :

- le commandant et le premier véhicule sont arrivés sur les lieux du sinistre six minutes après l'alarme ;
- tout le matériel nécessaire n'a pas été acheminé sur les lieux du sinistre, faute de véhicules tracteurs ;
- l'alimentation des TP doit se faire le plus rapidement possible, leur réserve d'eau étant limitée ;
- nous disposons de matériel de signalisation suffisant pour assurer la sécurité des sapeurs, mais il nous manque des ponts à tuyaux pour une route à fort trafic ;
- les conversations radios doivent être exercées ;
- seul 1/3 des sapeurs ont répondu à l'appel.

Nous concluons qu'un corps de sapeurs-pompiers équipé de matériel performant peut intervenir de manière efficace avec un nombre d'homme limité, à condition de garantir l'acheminement du matériel.

Nous remercions les sapeurs, qui malgré leur mise sur pied un beau dimanche d'automne, ont participé à notre exercice, dans la bonne humeur.

*Plt André Guex et
Jean-Daniel Joerg*

communication de la rédaction

Toutes les personnes ou sociétés désirant faire paraître une photographie dans le journal "Aux 4 Coins du Mont", sont priées de nous fournir les documents suivants :

- la photo (tirage papier) ainsi que le négatif (24x36) de cette photo,
- ou :
- une diapositive couleur.

Ceci nous permettant de gagner en qualité et en temps de travail.

Nous vous remercions déjà de votre collaboration.

à savoir

Grande vente de sapins de Noël

Route du Jorat 85
R. Genier

Cette vente aura lieu tous les jours du 9 au 25 décembre à midi (y compris les jours fériés), de 9h à 20h.

Gym des Aînés

Désirez-vous faire une gymnastique adaptée à votre âge ?

Venez nous retrouver le jeudi matin à 9h30, à la salle de paroisse.

Vous y trouverez un groupe sympathique qui vous accueillera avec plaisir pour une heure de détente en musique.

Renseignements auprès des monitrices au tél. 652 84 66 ou au 652 40 24.

A bientôt



Sapeurs-pompiers

Avis aux habitants de la Commune

Le corps des sapeurs-pompiers de la Commune du Mont-sur-Lausanne procède, jusqu'au 20 décembre 1995 dernier délai, au recrutement de nouveaux sapeurs pour l'année 1996.

Toutes les personnes intéressées par ce service à la communauté, âgées de 20 à 40 ans dans l'année 1996 et bénéficiant d'une bonne condition physique, sont priées de prendre contact avec le commandant du corps, le cpt B. Chabloz, ch. du Doucy 2, tél. 653 02 31.

Une séance d'information comportant, notamment, une présentation du matériel sera organisée au

collège du Mottier A
mardi 12 décembre 1995
à 20h00.

*L'Etat-major du corps
des sapeurs-pompiers
du Mont-sur-Lausanne*

Le marché du Mont

Quand? Tous les jeudis de 15 h à 18 h à l'exception des vacances scolaires.

Où? Devant la salle de paroisse à côté de l'église.

Quoi? Vous y trouverez, dans une ambiance chaleureuse, des maraîchers, un charcutier, un marchand de fromage, un de comestibles et les Magasins du Monde.

Allez-y nombreux!

Vente de poissons

Tous les jeudis notre camion-magasin est à votre service pour tous poissons frais : mer et lac.

Horaire :

09h10 Petit-Mont, Auberge.
09h30 Grand-Mont, Epicerie.

*Pernet Comestibles sa
1180 Rolle*



Petit Nouvel An 1996

Vous avez apprécié notre soirée fondue de ce début d'année ?

Alors ne manquez surtout pas celle du Petit Nouvel An prochain !

Elle aura lieu le samedi 7 janvier 1996 dès 19 heures à la Grande Salle du Mont

Nous vous réserverons un accueil chaleureux et nous réjouissons déjà de vous recevoir dans une sympathique ambiance.

Au menu, nous vous proposons :

Apéritif (offert)

Fondue

Café/Thé

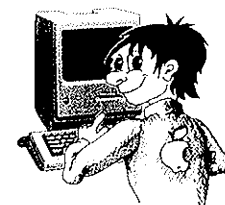
Dessert maison

Animation musicale

Au prix de Fr. 30.- par personne.

Afin de vous assurer de pouvoir être des nôtres, nous vous conseillons de vous inscrire rapidement auprès de :

*Martine Gindroz
au 652 12 18*



nos établissements scolaires

Le centre logopédique du Mont

Pour qui? Pourquoi?

Depuis 14 ans, ce Centre reçoit des enfants et quelques jeunes avec leurs parents pour répondre à leurs demandes concernant des difficultés de langage oral ou écrit : il se compose de trois logopédistes et d'une psychologue. Il dépend du Centre logopédique et pédagogique « Les Hirondelles - Arc-en-ciel » de Lausanne, qui, lui, comprend des classes spécialisées de tous niveaux.

Qu'est-ce que la logopédie ?

La logopédie traite les difficultés de langage oral et écrit (lecture, orthographe), dues à des raisons d'ordre physique,

Nos Jubilaires

Le 17 septembre dernier, Mme Jeanne Messerli, domiciliée à la route de Lausanne 91, célébrait son 90^e anniversaire. Devant la nécessité d'assumer d'autres obligations, ce n'est qu'en date du mercredi 11 octobre que M. Raymond Annen, municipal, accompagné du soussigné, présentait les vœux et félicitations de l'Autorité à cette alerte nonagénaire.

Née à Assens, où ses parents tenaient une épicerie-bazar, Jeanne Messerli se souvient de la période de guerre 1914-1918 et de la distribution des coupons. Jeanne se marie en septembre 1925; elle a vingt ans. Elle suit son mari, caissier à la Recette de l'Etat, et séjourne à la Vallée de Joux, à Vevey, puis à La Tour-de-Peilz. Diverses circonstances l'incitent à reprendre domicile chez ses parents, à Morrens.

Il faut encore noter qu'à cette époque, il n'était pas fréquent de faire apprendre un métier aux filles qui devaient par contre "faire leur trousseau"! Jeanne a plaisir à évoquer certains souvenirs, comme par exemple les meetings d'aviation de la Blécherette, les anciennes voitures des médecins et le L.E.B. à vapeur. Jeanne Messerli a une fille, Janine, et une petite-fille, Christine, qui ont toutes deux sollicité et obtenu la bourgeoisie de la Commune du Mont, en décembre 1988. Jusqu'à relativement récemment, Jeanne Messerli avait comme principales occupations, le tricot, la couture et surtout le jardinage. Actuellement, et bénéficiant d'une bonne santé, elle vit de paisibles journées, fort bien entourée de sa fille et de sa petite-fille, également domiciliées au Mont. Nous réitérons nos félicitations à Mme Jeanne Messerli et lui souhaitons encore de belles années en notre localité.



intellectuel ou affectif. Le langage oral est l'outil de communication le plus sophistiqué et un moyen d'expression et de construction de la pensée. L'enfant a envie d'apprendre à parler parce qu'on lui parle et que l'on parle autour de lui. Il n'imité pas simplement, mais construit son langage à partir de ce qu'il entend, voit, touche, sent et ressent.

Quant à l'apprentissage de la lecture et de l'orthographe, nous savons bien sûr tous combien il est important pour permettre une bonne intégration scolaire et sociale. La logopédie concerne donc plus souvent les enfants, mais dans certains cas des adultes peuvent être également amenés à consulter en privé, ou dans des services hospitaliers.

Le Centre de logopédie, pour quels enfants?

Nous voyons des enfants, depuis la toute petite enfance jusqu'à 18 ans. Les parents nous consultent lorsque leur enfant présente un des problèmes suivants:

- il ne parle pas ou très peu vers 3 ans;
- il déforme longtemps les mots;
- il ne fait pas ou peu de phrases, ou celles-ci sont mal construites;
- il n'apprend que lentement de nouveaux mots;
- il prononce mal un ou plusieurs sons, de façon durable;
- il bégaié;
- il pose mal sa voix;
- il éprouve des difficultés persistantes dans l'apprentissage de la lecture et/ou de l'orthographe.

Consulter, ne pas consulter?

Consulter lorsque son enfant est en difficulté constitue parfois une démarche difficile pour les parents. Ils hésitent: font-ils bien de s'inquiéter, ne feraient-ils pas mieux d'attendre? Une consultation

n'est jamais inutile, qu'elle débouche ou non sur un traitement logopédique. Elle permet aux parents de faire le point avec des spécialistes après discussion et examen de l'enfant. Elle peut permettre de rassurer la famille, de détendre une situation ou de chercher et proposer une aide appropriée.

Qu'est-ce qu'un traitement logopédique?

Ni un cours, ni une méthode, c'est avant tout un travail qui s'adapte finement à chaque situation, à chaque enfant.

Nous avons à notre disposition différentes techniques et stratégies que nous pouvons parfois utiliser d'emblée, lorsque l'enfant est prêt à les accepter. Mais il y a des situations où il s'avère nécessaire dans un premier temps, de travailler à un niveau relationnel au travers du jeu, spécialement pour les plus jeunes. Dans ce cas, dans la relation avec le/la logopédiste, l'enfant découvre un plaisir à communiquer au-delà du « bien-parler » ou du « bien-lire ». Se sentant accepté tel qu'il est, il peut alors prendre confiance en lui et progresser.

Dans tous les cas, une collaboration suivie avec les parents est indispensable, l'enfant ne pouvant progresser valablement en dehors d'elle. Des contacts avec d'autres personnes entourant l'enfant (médecins, enseignants, jardinières d'enfant, éducateurs, etc.) sont souvent un apport précieux dans notre travail.

Quelques informations pratiques

Les séances logopédiques ainsi que la consultation sont gratuites pour les parents car prises en charge, soit par l'Assurance Invalidité, soit partiellement par l'assurance maladie, soit par le Service de l'enseignement spécialisé.

Le Centre logopédique du Mont est ouvert du lundi au jeudi durant les périodes scolaires.

Son adresse: Pi. Coppoz 1, 1052 Le Mont, tél. n° 653 29 71.



le conseil du vétérinaire

Lors de la mue chez les animaux domestiques à poils, il est fréquent que des troubles apparaissent, tels que démangeaisons, chute excessive des poils, pelage terne, pellicules.

Il faut savoir que les oiseaux ne sont pas épargnés par de tels dérangements liés à la mue. Les signes peuvent se manifester par un picage (arrachage des plumes), un duvet clairsemé, une apparence « gonflée » de l'oiseau, des démangeaisons. Si, outre le fait de se déplumer, l'oiseau cesse de chanter ou présente des symptômes généraux, il faut alors penser à une origine psychologique (stress, ennui) ou à un mauvais environnement (fumée de cigarettes, chauffage excessif, trop de lumière artificielle, proximité d'un poste de télévision).

Changer la cage de place ou adjoindre un compagnon à un oiseau vivant seul peut parfois résoudre le problème. Dans tous les cas, qu'il s'agisse d'animaux à poils ou à plumes, il est indiqué d'administrer un complément vitaminé dans l'eau de boisson ou dans la nourriture. Il est même préférable de le donner préventivement.

Enfin, si les symptômes persistent ou en cas de doute, il vaut toujours mieux consulter un vétérinaire.

Dr L. Walter

nos sociétés



FSG Le Mont

Championnat vaudois aux agrès

C'est à Gland, les 23 et 24 septembre que se sont déroulés ces championnats dans le magnifique complexe sportif de Grand-Champ.

Dix gymnastes étaient inscrits à ce championnat: dans la catégorie GJ1, Vincent Odier termine à une très belle 52^e place, (à seulement 15 centièmes de la médaille de bronze) ensuite, 41^e, Romain Maibach puis, 43^e, Ludovic Barrat et 49^e, Marc Willien pour qui c'était le premier concours.

En catégorie GJ2, Loïc Bornoaz termine 11^e avec la distinction, puis 29^e, Grégory Von Wartburg.

En catégorie GJ3, Olivier Pandolfo, nouveau gymnaste à la section termine 9^e avec distinction, 10^e, Sébastien Graf dist. et 27^e, Julien Gamba qui a terminé le concours, blessé suite à une chute au sol.

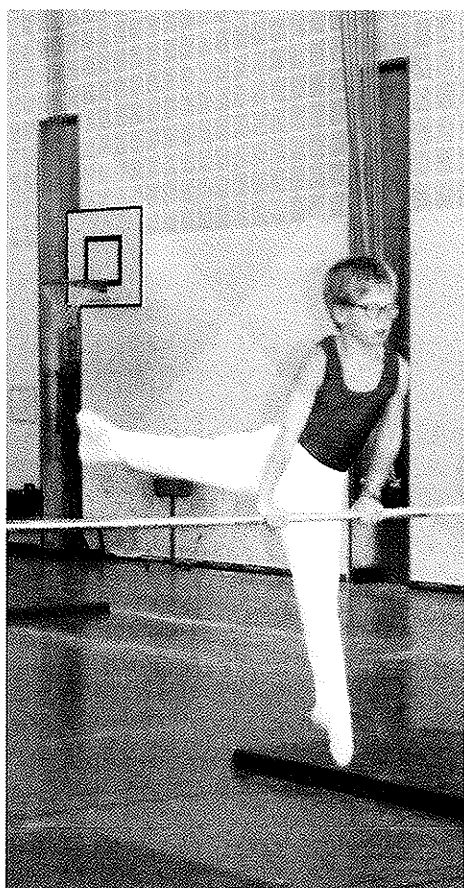
Dans le concours par équipe, notre section obtient le 11^e rang sur 26 équipes. Bravo à tous nos gymnastes, rendez-vous est pris en 1996.



*Loïc Bornoaz
11^e catégorie GJ2*

Nos félicitations encore à Pauline Borin pour sa Médaille de bronze devant 23 concurrentes.

*Le président technique
F. Barrat*



*Vincent Odier, 5^e cat. GJ1
dans une belle attitude à la barre fixe*

de nos lecteurs

Attention!

L'année 1995 avait 13 lunes.

1996 a aussi 13 lunes, « pas de chance »!

Sophie Culand

Quelques bons trucs

- Des œufs durs n'éclateront plus dans l'eau de cuisson si vous mettez dans celle-ci deux ou trois allumettes ayant déjà servi, surprenant mais efficace.
- Pour détruire du même fait les larves de mites qui peuvent s'être nichées dans votre tapis et en raviver les couleurs, frottez-le avec un chiffon imprégné d'essence de térébenthine.
- Encore une idée pour utiliser au mieux toutes les qualités de la bière. Une tasse de bière ajoutée en cours de cuisson à un sauté de veau donnera un moelleux garanti.
- Un bon réflexe à adopter si vous êtes souvent gêné par les odeurs qui se dégagent de votre évier: en recouvrir la grille d'évacuation d'un demi-citron.

Sophie Culand

Dictons de décembre

- Escargot à l'abri.
Hommes hors du lit.
- Si Matthieu (21 sept.) pleure au lieu de rire, le vin en vinaigre vire.
- Si brume reste en haut, il pleuvra à plein seau.
- Quand on entend la grive chanter, cherche la maison pour t'abriter ou du bois pour te chauffer.

S.C.

La pensée du mois

- Gardez-vous de vous mêler des affaires d'autrui; à peine pourrez-vous vous accomplir les vôtres.

Saint-Jean de la Croix

Dictons de janvier

- Il faut un homme alerte pour semer les avoines, et un homme lent pour semer l'orge.
- Vieux bœuf laboure droit.
- Un fagot bien lié est à moitié porté.
- N'est si petit buisson qui ne porte son ombre.
- Les brebis sans berger ne font pas un troupeau.

S.C.

La pensée du mois

- Le mépris fait plus de mal que la vengeance.

S.C.

En bref

- L'amitié c'est la bouillotte du cœur.
- Et dire que les susceptibles ont encore le toupet de se vexer.
- L'eau ne lave pas tout, surtout pas la méchanceté et la bêtise.
- Le pain n'a pas de nationalité.

Sophie Culand

Les peurs les plus folles!

- Basophobie =
Peur de marcher.
- Bitrochosophobie =
Peur de la bicyclette.
- Blemmophobie =
Peur du regard des autres.
- Cynophobie =
Peur des chiens
- Erythrophobie =
Peur de rougir en public
- Hématophobie =
Peur du sang.

A suivre...
Sophie Culand

prochain journal

Parution

Fin janvier 1996.

Date limite du dépôt des articles

10 janvier 1996.

Responsable

Mme M. Genier, municipale

Rédaction

Mme R. Vaucher
Chemin du Mottier 3
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Téléphone (021) 653 90 03

4 coins du mont

Dates de parution pour 1996

En 1996, le journal «Aux 4 coins du Mont» continuera de paraître tous les deux mois. Vos articles doivent être déposés au plus tard à la date indiquée, à l'adresse suivante:

Mme R. Vaucher, chemin du Mottier 3,
1052 Le Mont-sur-Lausanne, téléphone
653 90 03.

Pour l'année 1996, le calendrier est le suivant:

Dépôt des articles	Parution
10 janvier	fin janvier
10 mars	fin mars
10 mai	fin mai
10 juillet	fin juillet
10 septembre	fin septembre
10 novembre	fin novembre

Merci de votre collaboration et de votre ponctualité.

charme de l'hiver

La valse des flocons

*Ils valsent les flocons!
Je les contemple derrière mes carreaux,
Légers comme des papillons;
Ils me fascinent, ces célestes bijoux.*

*Dame Nature grelotte sous la bise
Et s'enveloppe d'un blanc manteau,
Frileuse, emprisonnée et soumise,
Elle attendra le Renouveau...*

*Dans le silence, elle écoute son cœur
Qui bat nuit et jour au ralenti,
Et rêve de toutes les douceurs
De parfums d'été évanouis.*

*Quelques empreintes téméraires
Fleurissent ce tapis blanc,
C'est peut-être une Fée légendaire
A la recherche d'un Printemps...*

*Parfois, quatre pattes griffues:
Un trotte-hiver s'est trahi,
Cherchant une graine perdue
Dans cette blancheur infinie.*

*Dans cette Nature presque éteinte,
Tout n'est que ouate et velours;
Seul un oiseau lance une plainte:
Son regret des beaux jours...*

*Toi! le vent d'hiver sans pitié,
Tu nous envoies ta froidure,
Courant les chemins et les santiers
Pour nous souffler ta morsure.*

*Et la neige valse toujours,
Etourdie, elle tombe épuisée,
Et c'est ainsi qu'au fil des jours
Tourbillonne sa ronde obstinée...*

Edith Larocque-Collet
Novembre 1985

La rebuse

De ma fenêtre, je peux admirer

Les sapins garnis de décors

Comme des bijoux éthérés

Dans un monde rempli d'or

C'est le retour de la rebuse

Acceptons ces quelques jours neigeux

Nous reverrons bientôt le soleil qui refuse

De se laisser gagner par les Dieux

Tombe, tombe, la neige

Sur les toits, les pavés

Et, peut-être, comme un piège

Sera là dans les prés

Recouvert d'un linceul

La terre cherche un bien

Pour se reposer et accueillir

L'hiver comme un jardin

Rochat Constant

Avril 1994



Montaines, Montains,

St-Nicolas

vous attend le samedi 2 décembre 1995 au Grand-Mont.
C'est la fête à laquelle tous les commerçants vous invitent.

Programme:

08.00

Début du marché et
du concours

09.00 à 12.00

Bricolage et santé du
dos à l'école (animation,
information et conseils)

11.00

Fanfare du Mont

12.00

Arrivée de St-Nicolas

12.30 à 13.00

Cortège avec St-Nicolas

13.15 à 15.30

Promenades en calèche

14.00 à 16.00

Baptêmes de l'air en
hélicoptère

16.00

Tirage au sort
du concours

16.30

Fin du marché

C'est la fête organisée par

